



# Accompagnement thérapeutique du patient sous thérapie orale anticancéreuse

## BROCHURE D'INFORMATION DU PHARMACIEN D'OFFICINE



Pharmaciens en Interventions Coordonnées pour  
le suivi des Thérapies Orales anticancéreuses



# SOMMAIRE

L'expérimentation AKO@dom - PICTO .....	2
Le modèle organisationnel du parcours PICTO .....	5
Le financement du parcours PICTO .....	7
Les formations proposées par NEON .....	9
Le contenu de la mallette d'outils pédagogiques et d'accompagnement fournie par NEON .....	10
Les 4 séances pharmaceutiques du parcours PICTO .....	11
La déclaration automatisée des effets indésirables au CRPV .....	11
L'implication du pharmacien dans l'accompagnement de son patient .....	12
Les promoteurs de l'expérimentation AKO@dom - PICTO .....	13

## L'EXPÉRIMENTATION AKO@DOM - PICTO

Ce dispositif a pour vocation de coordonner, former et rémunérer les professionnels hospitaliers et de ville qui vont accompagner le patient à l'initiation de son traitement sous thérapie anticancéreuse orale, afin de favoriser son autonomisation dans le suivi de son traitement et son confort de vie.

Cet accompagnement permettra de :

- Favoriser l'observance thérapeutique,
- Prévenir, repérer et gérer les effets indésirables,
- Identifier et réduire les complications liées aux traitements afin d'aider le patient à mieux les intégrer dans sa vie quotidienne et d'améliorer sa qualité de vie, voire son pronostic clinique.

AKO@dom - PICTO est un modèle organisationnel innovant déployé en région Grand Est dans le cadre d'un financement expérimental au titre de l'Article 51. Cette expérimentation propose un modèle organisationnel ville-hôpital-domicile reposant sur 2 parcours supplémentifs associant l'humain et le numérique pour les patients traités par thérapie anticancéreuse orale.

Ce projet est soutenu par l'ARS Grand Est. Il est porté par un consortium associant :



### Qu'est-ce que l'article 51 ?

L'article 51 de la LFSS (la Loi de Financement de la Sécurité Sociale) « **Expérimentation en santé et innovation du parcours de soins** » est un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Et ce, dès lors que ces nouvelles organisations contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé. Le but principal de ces expérimentations est d'inciter les professionnels de tous les secteurs à collaborer davantage, à se coordonner et à améliorer leurs pratiques.



L'expérimentation sera déployée dans 16 établissements autorisés en cancérologie du Grand Est à partir du dernier trimestre 2021 et sur une durée de 3 ans.

## Etablissements engagés dans l'expérimentation Article 51 AKO@dom - PICTO



## Spécificités de ces deux parcours personnalisés et supplétifs

Les parcours AKO@dom - PICTO offrent la possibilité aux prescripteurs de choisir différents suivis en fonction des fragilités et besoins de leurs patients :

- Des parcours « appuyés » dénommés AKO@dom reposant sur un suivi infirmier à domicile par un IDEL<sup>1</sup>
- Des parcours « standards » dénommés PICTO reposant sur un accompagnement pharmaceutique en officine.

<sup>1</sup> IDEL : Infirmier Diplômé d'Etat Libéral

**PICTO**

Pharmaciens en Interventions Coordonnées pour  
le suivi des Thérapies Orales anticancéreuses

**Parcours standards**  
1070 patients

Suivi par un pharmacien d'officine (séances programmées) & coordination hospitalière puis suivi via entretiens conventionnels pharmaceutiques



**AKO@dom**

**Parcours appuyés**  
600 patients

Patients vulnérables  
ou situations à risque

Suivi appuyé par IDE Libéral(e) au domicile du patient



**PICTO**  
Pharmaciens en Interventions Coordonnées pour  
le suivi des Thérapies Orales anticancéreuses

Le parcours PICTO s'appuie sur des séances individuelles d'accompagnement du patient réalisées par son pharmacien d'officine, sensibilisé / formé par le réseau NEON à la gestion des effets indésirables des traitements et à la posture éducative. Le parcours PICTO est synchronisé sur le rythme de dispensation mensuelle des thérapies.

**AKO@dom**

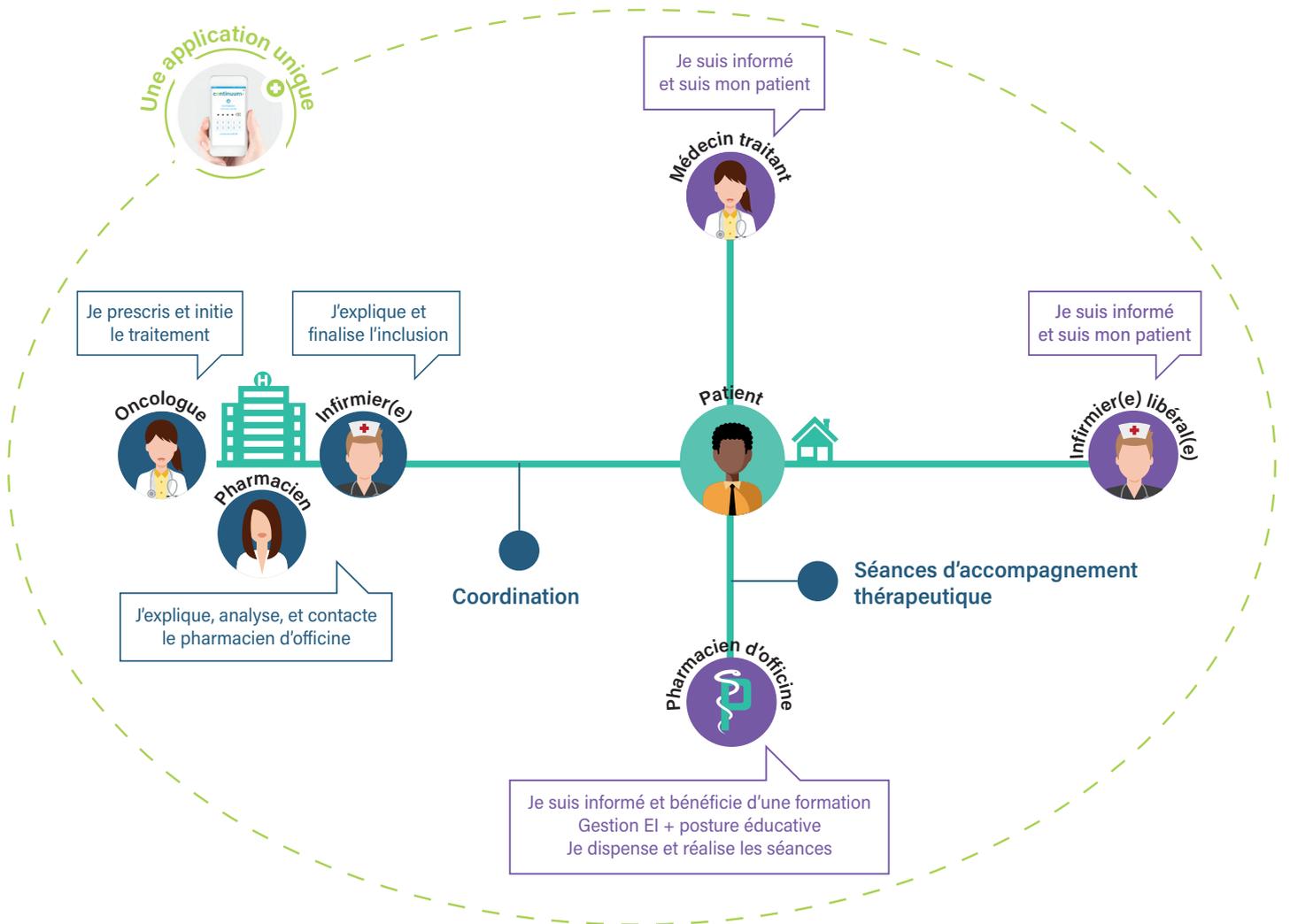
Le parcours AKO@dom s'appuie sur un accompagnement à domicile par l'infirmier libéral du patient accompagné et formé par un(e) infirmier(e) d'appui d'AKO@dom.

**continuum+**

Une plateforme sécurisée Continuum+ commune aux deux parcours :

- Permet au pharmacien d'officine et à l'IDEL de recueillir les données cliniques et de tracer les séances réalisées dans le cadre du parcours PICTO ou AKO@dom,
- Est consultable à tout moment par l'équipe hospitalière et de ville afin de partager des informations de suivi,
- Sert de support à la facturation des séances pharmaceutiques dans le cadre du parcours PICTO.

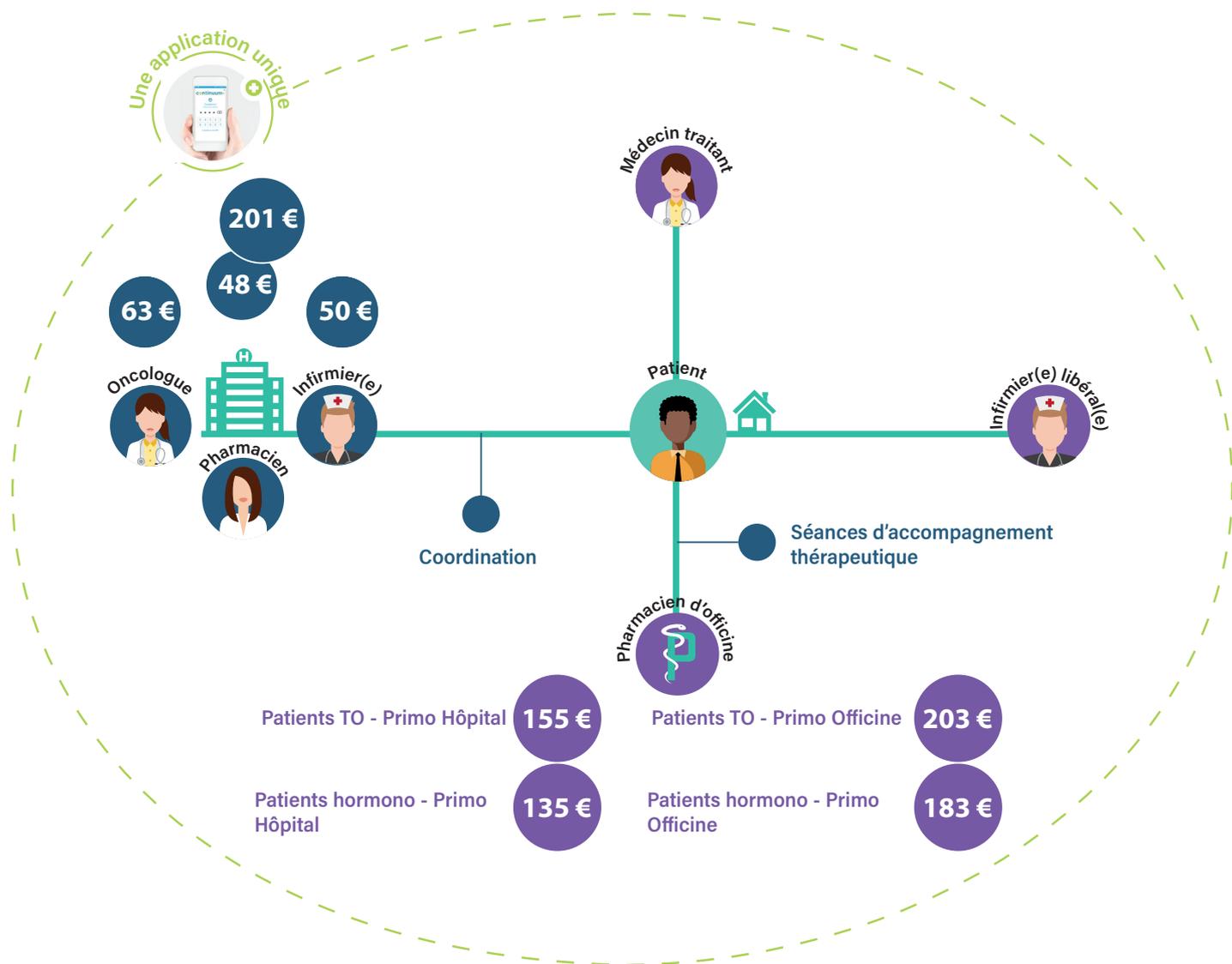
# LE MODÈLE ORGANISATIONNEL DU PARCOURS PICTO



## Le parcours PICTO en pratique

Etape	Parcours PICTO
Coordination	L'établissement prescripteur assure la coordination et le suivi du parcours.
Inscription du patient dans le parcours PICTO	<p>Le prescripteur propose l'accompagnement et la coordination hospitalière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueille le consentement du patient lors de la réunion tripartite de primo-prescription (médecin prescripteur, pharmacien hospitalier, IDE),</li> <li>• Inscrit le patient sur la plateforme.</li> </ul> <p>Sauf exception, la primo-prescription est réalisée dans le cadre d'une réunion tripartite hospitalière.</p>
Prise de contact avec le pharmacien d'officine	<p>La coordination hospitalière contacte le pharmacien d'officine identifié par le patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lui présente le dispositif PICTO, les formations et outils associés et les modalités administratives de participation,</li> <li>• Recueille son accord,</li> <li>• Lui donne accès à la plateforme Continuum+,</li> <li>• Informe le médecin traitant et l'IDEL de l'instauration du traitement et les associe au suivi du patient via la plateforme Continuum+.</li> </ul>
Suivi du patient	<p>La coordination hospitalière informe NEON de l'accord du pharmacien d'officine. Le Réseau NEON :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lui donne accès aux formations en e-learning,</li> <li>• Lui fait parvenir la mallette des outils pédagogiques et d'accompagnement.</li> </ul> <p>Le pharmacien d'officine contacte le patient pour programmer la 1<sup>ère</sup> séance. La primo-dispensation est réalisée par le pharmacien d'officine dans le cadre conventionnel.</p> <p>Le pharmacien d'officine prend connaissance de la consultation pharmaceutique de primo-prescription sur la plateforme Continuum+. Il peut compléter le bilan médicamenteux que le pharmacien hospitalier a réalisé. Si ce bilan n'a pas été réalisé à l'hôpital le pharmacien d'officine réalise cette consultation pharmaceutique de primo-prescription.</p> <p>Le pharmacien d'officine réalise les quatre séances avec le patient et complète les formulaires structurés prévus dans Continuum+. Une version papier est également incluse dans la mallette (Cf. page 10).</p> <p>La coordination hospitalière assure le suivi du parcours du patient via la plateforme Continuum+ (suivi des séances et du calendrier, suivi des alertes et commentaires des professionnels...).</p>
En cas de non-tenu des séances	<p>Si le patient ne se présente pas, le pharmacien d'officine le contacte pour reprogrammer l'intervention.</p> <p>Si la non-tenu de la visite est due au pharmacien d'officine, c'est à la coordination hospitalière de l'appeler pour reprogrammer la séance.</p>
Arrêt / suspension du parcours	En cas de suspension ou d'arrêt du parcours, la coordination hospitalière le notifie dans l'application et en informe en premier lieu le pharmacien d'officine puis les autres partenaires de ville.

## LE FINANCEMENT DU PARCOURS PICTO



L'intervention des acteurs du premier recours est au cœur du dispositif et le modèle de financement au forfait favorise la coopération entre la ville, l'hôpital et le domicile, tout en permettant à chaque acteur d'être rémunéré en fonction de sa contribution.

L'inclusion du patient puis l'acceptation du dispositif par le pharmacien d'officine déclenche le processus de facturation.

Ce processus est géré via la plateforme Continuum+ qui permet la transmission mensuelle d'un fichier des prestations réalisées par le pharmacien à la CNAM.

Le pharmacien d'officine est rémunéré directement par la CNAM en deux versements, conformément aux Conditions d'adhésion à l'expérimentation PICTO signées par le pharmacien via la plateforme.

Tout parcours initié est intégralement facturé et rémunéré.

## Prestations dérogatoires prévues pour le Pharmacien d'officine

Code	Evènement déclenchant le forfait	Montant	Destinataire
<b>Parcours PICTO standard avec primo prescription Etablissement</b>			
19GRE08C3 <b>RCGE-NEON PICTO standard PP Etabl</b>	Démarrage de l'accompagnement** ** coordination du parcours par l'établissement	77,50 €	Pharmacie Officine
19GRE08C6 <b>RCGE-NEON PICTO standard PP Etabl</b>	Fin accompagnement (parcours terminé ou arrêté)	77,50 €	Pharmacie Officine
<b>Parcours PICTO standard avec primo prescription Etablissement et Hormonothérapies Adjuvantes</b>			
19GRE08D3 <b>RCGE-NEON PICTO standard PP Etabl Hormonothérapies Adjuvantes</b>	Démarrage de l'accompagnement** ** coordination du parcours par l'établissement	67,50 €	Pharmacie Officine
19GRE08D6 <b>RCGE-NEON PICTO standard PP Etabl Hormonothérapies Adjuvantes</b>	Fin accompagnement (parcours terminé ou arrêté)	67,50 €	Pharmacie Officine
<b>Parcours PICTO standard avec primo prescription Officine</b>			
19GRE08E3 <b>RCGE-NEON PICTO standard PP Officine</b>	Démarrage de l'accompagnement** ** coordination du parcours par l'établissement	101,50 €	Pharmacie Officine
19GRE08E6 <b>RCGE-NEON PICTO standard PP Officine</b>	Fin accompagnement (parcours terminé ou arrêté)	101,50 €	Pharmacie Officine
<b>Parcours PICTO standard avec primo prescription Officine et Hormonothérapies Adjuvantes</b>			
19GRE08F3 <b>RCGE-NEON PICTO standard PP Officine Hormonothérapies Adjuvantes</b>	Démarrage de l'accompagnement** ** coordination du parcours par l'établissement	91,50 €	Pharmacie Officine
19GRE08F6 <b>RCGE-NEON PICTO standard PP Officine Hormonothérapies Adjuvantes</b>	Fin accompagnement (parcours terminé ou arrêté)	91,50 €	Pharmacie Officine

PICTO repose sur des prestations dérogatoires, la facturation des actes mentionnés supra ne peut-être cumulée concomitamment avec la facturation d'entretiens conventionnels. La CNAM réalisera tous les contrôles qu'elle juge nécessaires à la vérification de l'ensemble des facturations et paiements.

Le fichier de facturation sera déposé chaque mois sur la plateforme Article 51 de la CNAM par Continuum+, au plus tard le cinquième jour calendaire du mois suivant la période renseignée.

La CNAM s'engage à effectuer les versements relatifs aux prestations dérogatoires 10 jours ouvrables après la date limite de dépôt du fichier sur la plateforme de facturation Article 51 de la CNAM.

# LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR NEON



## ONCO-TICE

<https://www.oncotice.org>

1

### Formation de sensibilisation du Pharmacien à la posture éducative

- Des modules de cours et des vidéos sur la posture éducative en pratique.
- 3 films pédagogiques
- Des mises en situation de posture éducative au décours de cas cliniques et d'utilisation d'outils pédagogiques. Ces situations sont débriefées par un formateur en ETP.
- Une évaluation des connaissances
- Des sessions d'échanges en live seront proposées tout au long de l'expérimentation, co-animées par un spécialiste de l'ETP et de la cancérologie.

2

### Formation à la gestion des effets indésirables des thérapies anticancéreuses orales

- Un module de formation sur les thérapies anticancéreuses orales :
- Gestion des effets indésirables
  - Formation adaptée à la pratique quotidienne grâce à de petits modules synthétiques d'une durée allant de 5 à 15 minutes, et mise à disposition de fiches médicaments.

### Contact

**Carole Kaupp**  
[carole.kaupp@rrcge.org](mailto:carole.kaupp@rrcge.org)  
Tél : 03 72 61 61 30



La formation proposée par NEON – Réseau de Cancérologie Grand Est est gratuite. Elle est accessible avant même que vous ne soyez sollicité(e) par la coordination hospitalière mais également en dehors de cette expérimentation AKO@dom - PICTO.

## Formation de sensibilisation du pharmacien à la posture éducative

La formation de sensibilisation à la posture éducative se veut très complète, mais à minima, nous vous conseillons de suivre les modules suivants :

- Etape 1 : La posture éducative en pratique – Module « Trucs & astuces » (23'),
- Etape 2 : Films pédagogiques interactifs (21'),
- Etape 3 : Mises en situation (2h).

▶ Etape 1 : La posture éducative en pratique (1h45)

▶ Etape 2 - Films pédagogiques interactifs (21')

▶ Etape 3 - Mises en situation (2h)

▶ Etape 4 - Pour en savoir plus sur l'ETP (1h)

## LE CONTENU DE LA MALLETTE D'OUTILS PÉDAGOGIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT FOURNIE PAR NEON

Dès lors que vous aurez accepté d'assurer le suivi de votre patient dans le cadre de cette expérimentation, NEON – Réseau de Cancérologie Grand Est, prendra contact avec vous afin de vous faire parvenir une mallette contenant des outils, guides et supports pour vous aider dans la réalisation de vos séances.

Elle contient notamment :

Visuel	Intitulé	Contenu
	Tutoriel de la mallette	Classés par séance, retrouvez les objectifs et l'utilisation de tous les jeux pédagogiques en images.
	Conducteurs de séance	Déroulé détaillé de chaque séance : préparation, guide d'entretien
	Comptes-rendus des séances	Version papier des comptes-rendus des séances disponibles sur la plateforme Continuum+, dans le but de faciliter la prise de notes lors des séances
	Outils pédagogiques PICTO	Pochettes rassemblant les différents outils nécessaires pour animer les séances et aider le patient à verbaliser.

La mallette d'outils pédagogiques vous sera envoyée par NEON – Réseau de Cancérologie Grand Est dès que votre patient sera inclus dans le parcours PICTO et après votre accord.



**ONCO-TICE**

<https://www.oncotice.org>

Les tutoriels sont également disponibles sur la plateforme de formation du réseau

### Contact

**Nathalie FABIE**  
 nathalie.fabie@rrcge.org  
 Tél : 03 72 61 04 80



## LES 4 SÉANCES PHARMACEUTIQUES DU PARCOURS PICTO



### S1 Initiation et gestion des traitements

- 50 min à J3-J7
- Etat des lieux : bilan médicamenteux, observance, qualité de vie

### S2 Effets indésirables

- 30 min entre J21 et J41
- Identifier et gérer (prévention, alerte, ...) les effets indésirables de la thérapie orale

### S3 Gestion du traitement

- 30 min entre J41 et J60
- Vie quotidienne et interactions (alimentaires, médicamenteuses, thérapies complémentaires)

### S4 Synthèse & Bilan

- 30 min entre J90 et J120
- Bilan : observance et qualité de vie / compréhension globale / gestion des effets indésirables et des interactions
- Satisfaction du patient

## LA DÉCLARATION AUTOMATISÉE DES EFFETS INDÉSIRABLES AU CRPV

Continuum+ dispose d'une solution de transmission automatisée de vigilance. Ainsi, les informations de pharmacovigilance saisies par le pharmacien en charge du suivi via l'application digitale, portant sur tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament ou produit mentionnés à l'article L. 5121-1 dont ils ont connaissance, sont directement transmises au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) selon les modalités conformes à la réglementation.

Le CRPV peut être amené à compléter l'information en s'adressant au déclarant, au prescripteur ou au patient lui-même après avoir obtenu les informations auprès du déclarant lui-même.

D'un point de vue administratif, vous devrez vous connecter à la plateforme Continuum+ et :

- Accepter les conditions générales d'utilisation (CGU),
- Signer électroniquement la convention de financement proposée par la CNAM,
- Approuver le contrat d'engagement.

Votre participation à l'expérimentation AKO@dom - PICTO implique de :

- S'engager à suivre la formation proposée par NEON - Réseau de Cancérologie Grand Est afin de réaliser les séances dans les meilleures conditions,
- Tracer les informations relatives au suivi du patient sur la plateforme Continuum+ : compléter les formulaires de synthèse à l'issue de chaque séance,
- Echanger directement avec l'équipe hospitalière (plateforme, appel téléphonique) dès que l'état du patient le nécessite ou si des ajustements thérapeutiques vous semblent nécessaires,
- S'appuyer sur la coordination hospitalière pour sécuriser le parcours du patient avec les autres professionnels de santé partenaires (diététicienne, psychologue, APA...).

PICTO agit en support de la prise du traitement par le patient. Il constitue une aide et en aucun cas il ne doit déresponsabiliser le patient dans le suivi de son traitement ou dans son assiduité aux rendez-vous médicaux. Le patient reste l'unique responsable des conséquences sanitaires du non-suivi de son traitement prescrit ou du non-respect de son parcours de soins (rendez-vous médicaux).

En cas d'urgence, en qualité de pharmacien d'officine vous devrez vous conformer aux procédures établies par l'établissement ayant inclus le patient.

Vous pourrez, à tout moment, exercer votre droit de sortie de l'expérimentation. Au-delà des conditions de prévenance décrites dans Conditions d'adhésion à l'expérimentation PICTO, vous pourrez prévenir la coordination hospitalière dès que possible et envisager avec elle les modalités de relais proposées pour le suivi du patient au sein du parcours PICTO.

La loi impose que toutes les « expérimentations Article 51 » doivent faire l'objet d'une évaluation visant à apprécier leur bon fonctionnement et leurs résultats. Ces évaluations aideront à décider si cette expérimentation doit être ou non étendue à l'ensemble du système de santé français. Elles consistent en des travaux d'études, d'enquêtes et d'analyses statistiques. Ces évaluations seront réalisées par des équipes d'évaluateurs spécialisées travaillant pour le compte du Ministère et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). L'Agence Régionale de Santé est également impliquée dans le dispositif. Ces évaluations sont encadrées par une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Dans ce cadre, vous êtes susceptible d'être sollicité(e) au cours des 3 années de l'expérimentation pour participer au dispositif d'évaluation (enquête, entretien individuel ou collectif).



RÉSEAU DE CANCÉROLOGIE GRAND EST

[www.onco-grandest.fr](http://www.onco-grandest.fr)

NEON - Réseau de Cancérologie Grand Est - travaille, en collaboration avec les opérateurs de santé régionaux, dans une logique d'amélioration continue, pour garantir la qualité et la sécurité des prises en charge en cancérologie, quels que soient le lieu et la structure de prise en charge : harmonisation des pratiques, partage de connaissances, des évolutions thérapeutiques et technologiques, formation, soutien à l'innovation... Les équipes positionnées à Nancy, Reims et Strasbourg sont un véritable atout pour construire des relations de proximité et un système pluridisciplinaire cohérent sur l'ensemble de la région Grand Est, au service des personnes malades et de leurs aidants.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens Grand Est souhaite avant tout placer le pharmacien d'officine comme acteur clé du système de santé par la mise en place de ses nouvelles missions confiées dans la Loi HPST (prévention, éducation thérapeutique...). Elle s'engage également à renforcer la coordination avec les autres professionnels de santé et tout autre acteur du système de santé.



[www.urpspharmaciensgrandest.fr](http://www.urpspharmaciensgrandest.fr)



[www.continuumplus.net](http://www.continuumplus.net)

Continuum+ est un opérateur de services qui conçoit, développe et met en œuvre des solutions de continuité thérapeutique et d'autonomie des patients avec les infirmiers libéraux, depuis la prescription du médecin jusqu'au domicile dans le domaine de la médecine spécialisée.

L'association **Patients en réseau** regroupe des patients et des proches, concernés par le cancer, et a été créée à partir de leurs expériences vécues.

Elle s'appuie sur des comités scientifiques pluridisciplinaires et a pour vocation de développer des réseaux sociaux pour faciliter le quotidien face à l'épreuve de la maladie afin d'échanger, trouver de l'information fiable et des ressources pratiques.

Les réseaux *Mon Réseau Cancer du Sein, du Poumon, Gynéco et Colorectal* permettent l'anonymat, sont gratuits, modérés, accessibles par site internet et application mobile.



[www.patientsenreseau.fr](http://www.patientsenreseau.fr)



[www.chru-strasbourg.fr](http://www.chru-strasbourg.fr)

La Direction Générale des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, les équipes médicales ainsi que la pharmacie des HUS seront fortement impliquées dans ce projet et notamment dans le déploiement de parcours spécifiques en immunothérapie.

Cachet de l'établissement :

## NEON

Siège social : **Nathalie FABIÉ**  
Chef de projet PICTO  
03 72 61 04 80  
2 allée de Vincennes  
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Site de Reims : **Anne-France FERTÉ**  
Réfèrent territorial  
03 26 36 94 07  
3 rue de l'Université  
BP 2081  
51073 Reims

Site de Strasbourg : **Frédéric LEMANCEAU**  
Réfèrent territorial  
03 72 61 61 33  
3 rue de la Porte de l'Hôpital  
67000 Strasbourg